

**EMILIE DE RODAT****Ecole Privée sous contrat d'association – Classes Maternelles et Elémentaires**214 avenue de Lardenne – 31100 Toulouse **05 34 50 56 70****CONTRIBUTION ANNUELLE 2026/2027**  
**INSCRIPTION –2026/2027****DETERMINER VOTRE CLASSEMENT FAMILIAL**Par souci d'équité, la grille des tarifs est établie à partir du **revenu fiscal de référence**.Dans la contribution annuelle est **inclus** une **somme forfaitaire** de 148€. Ce montant correspond à un minimum facturé incompressible.**GRILLE UNIQUEMENT MATERNELLE ET ELEMENTAIRE**

<b>Classement Familial</b>	<b>Catégorie</b>	<b>Montant annuel</b>	<b>Arrhes</b>
Inférieur à 4 406	Forfait	148	
de 4 407 à 6 156	A	310	
de 6 157 à 7 934	B	419	
de 7 935 à 9 711	C	503	150
de 9 712 à 11 489	D	559	150
de 11 490 à 13 267	E	632	150
de 13 268 à 15 046	F	673	150
de 15 047 à 16 723	G	729	150
de 16 724 à 18 402	H	793	150
de 18 403 à 20 083	I	848	150
de 20 084 à 24 300	J	982	150
de 24 301 à 28 517	K	1192	150
de 28 518 à 32 728	L	1443	150
de 32 729 et au – delà	HC	1690	150

**COMMENT VOUS SITUER DANS LA GRILLE ?**Sur l'avis d'impôt **2025 (revenus 2024)**, prendre **le revenu fiscal de référence** et le diviser par le nombre de parts fiscales. Le résultat obtenu indique dans quelle catégorie vous devez vous classer.Exemple : 46 000€ : 4 = 11 500€ = classement en E.

Les cas particuliers :

- En cas de **garde alternée**, prendre la somme du revenu fiscal de référence des 2 avis d'impositions et diviser par le nombre de parts fiscales figurant sur les deux avis. Si les frais sont partagés 50/50, chaque parent fait le calcul avec son avis d'imposition.
- Si vous bénéficiez du statut « expatrié », votre classement familial sera calculé en fonction des bulletins de paie de décembre 2025 ainsi que vos avis d'imposition.
- Si vous êtes des parents **salariés OGEC ou enseignants d'Emilie de Rodat**, vous bénéficieriez d'une réduction de 30%.

**REDUCTIONS ANNUELLES ACCORDEES AUX FAMILLES AYANT PLUSIEURS ENFANTS DANS L'ENSEMBLE SCOLAIRE**

	A B C D	E F G H	I J K L HC	
<b>Pour le 2e enfant</b> Av de Lardenne	134€	148€	165€	Cette réduction figure sur la note de frais annuelle envoyée en octobre
<b>Pour le 3e enfant</b> Av de Lardenne	222€	248€	274€	<b>NE PAS LA DEDUIRE DES ARRHES</b>

Si vous rencontrez des difficultés pour établir votre dossier, n'hésitez pas à contacter le Service Comptabilité, au **05 62 48 57 57 (2-2)**, Mme TRICOT.

## AUTRES FRAIS

- **Frais de dossier de 70€**
- **Restauration**  
5,90 € coût d'un repas - classes maternelles et élémentaires  
3€ badge accès à la restauration - classes élémentaires
- **Garderie classes maternelles**  
3€ de 16h30 à 17h45 (15 premières minutes gratuites)  
6€ de 16h30 et 18h45
- **Les voyages, les sorties pédagogiques et certains frais mentionnés sur la liste des fournitures restent à la charge des familles.**

## ANNULATION – DEPART DE L'ETABLISSEMENT

En cas de désistement, **qui devra être confirmé par écrit**, les frais de dossier et les arrhes seront gardés par l'établissement.

**Pour une année scolaire incomplète, la scolarité est calculée au prorata des mois de présence (sur 10 mois).**

## REGLEMENT DES FRAIS

Une seule facture par famille et pour l'année est établie fin septembre et déposée sur le site Ecole Directe début octobre. Vous aurez la possibilité de la régler :

- Par prélèvement automatique en **9 mensualités (du 12 octobre au 12 juin)**
- Par CB-net ou par chèque en une seule fois.
- Par CB-net, chèque ou en espèces en trois fois suivant l'échéancier figurant sur la facture (les trois chèques peuvent être remis en même temps en précisant la date d'encaissement).